

DÉBITEUR	OBJET	Affectation	PIECE N°	MONTANT INITIAL	RESTE À RECOUVRER	PROCÉDURE DE RECOUVREMENT	MONTANT ADMIS EN NON VALEUR
	PRESTATION SUR DEVIS	IRDLD	2021/200001083	5 200,00 €	2 600,00 €	La société basée aux Etats-Unis a commandé 2 études en octobre 2020 puis en février 2021. La 2ème étude est réglée partiellement seulement. Au courrier de relance amiable du 19/05/2021, le débiteur répond ne pas comprendre la prestation qui lui est facturée. Une mise en demeure est adressée le 16 juin 2021. Malgré les explications de l'agence comptable et celles du laboratoire, le solde n'est jamais versé. Le dernier courrier recommandé du 17/02/2022 n'est pas distribué. Un nouveau courriel est adressé à la société en avril 2022 pour expliquer de nouveau mais sans succès. Pas de recouvrement contentieux vu les sommes qu'il faudrait engager pour cette créance à l'étranger.	2 600,00 €
	TROP-PERCU SUR SALAIRE	UBS	2020/200003146	1 356,80 €	1 356,80 €	Mise en demeure adressée en septembre 2020 restée sans réponse. La DGFIP ne pouvant communiquer d'autres informations sur l'origine de ses ressources, plusieurs saisies sont tentées sur la seule banque connue mais elles restent infructueuses.	1 356,80 €
TOTAL				6 556,80 €	3 956,80 €		3 956,80 €